

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, à huit clos, le 3 mai 2021 à 20 h 00.

À laquelle sont présents :

Monsieur Vincent Desrochers, maire Monsieur Lawrence Hall, conseiller Monsieur Fréderic Flibotte, conseiller Monsieur Marco Rousseau, conseiller Madame Chantal Desharnais, conseillère Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller Monsieur Gilles Fortier, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT le décret numéro 2021-029, du 18 avril 2021 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois jusqu'au 7 mai 2021, la séance sera tenue à huis clos et elle est enregistrée par le conseiller Frédéric Flibotte. L'enregistrement audio sera déposé sur le site Internet pour que les citoyens puissent y avoir accès dans les plus brefs délais.

Afin de respecter les directives de distanciation sociale en raison de la COVID-19, toutes les personnes présentes sont assises à des tables distinctes et sont à plus de deux mètres de distance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2021
- 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2021

3. Questions du public sur l'ordre du jour

4. Correspondances

5. Législation

5.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 235 N.S.

6. Finance

- 6.1. Dépôt et adoption des comptes du mois d'avril 2021
- 6.2. Dépôt du rapport financier du vérificateur externe pour l'année se terminant le 31 décembre 2020

6.3. Autorisation – Remboursement des frais de transport de M. Hall (Projet Croix-Rouge)

7. Administration générale

- 7.1. Obtention d'une cloche de récupération de vêtements Centre d'entraide Contact de Warwick
- 7.2.Détention de biens Véhicule
- 7.3.Autorisation d'achat Sygem ajout module fournisseur pour paiement par virement bancaire
- 7.4. Autorisation d'achat Bacs récupérateurs d'eau de pluie
- 7.5.Autorisation Achat d'un boîtier / emplacement pour ajouter un défibrillateur cardiaque au mur extérieur du bâtiment de BMR Groupe Vivaco
- 7.6.Autorisation Mise en forme d'un nouveau site web de la Municipalité de Chesterville
- 7.7.Politique Civisme et de l'éthique civisme
- 7.8.Demande d'aide financière au programme Fédéral Bâtiments communautaires verts et inclusifs pour rénovation du bâtiment situés au 535-545, rue de l'Accueil, Chesterville, sur les lots 5 144 973 et 5 144 974 appartenant à Vivaco, Groupe Coopératif

8. Sécurité publique

9. Transport routier et voirie

- 9.1. Adjudication de contrat dépôt des soumissions pour l'appel d'offres n° 2021-04-111 (MG-20A) Fourniture de pierre concassée Rang Roberge
- 9.2. Autorisation Transport de matériaux (pierre concassée) Rang Roberge

10. Hygiène du milieu

11. Urbanisme

- 11.1. Dépôt de la liste des permis émis en avril 2021
- 11.2. Nomination de 3 nouveaux membres sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

12. Loisirs et culture

- 12.1. Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant
- 12.2. Nomination représentant officiel 2021-2022 réseau biblio
- 12.3. Reconduction de l'entente pour la saison de balle
- 12.4. Proclamation municipale Semaine de la santé mentale
- 12.5. Invitation à participer à la Journée nationale du sport et de l'activité physique du 2 au 12 mai 2021
- 12.6. Autorisation de demande d'aide financière à Loisir Sport Québec du Centre du Québec

13. Varia

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 20 h 21.

1. Adoption de l'ordre du jour

2021-05-130

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par la conseillère Chantale Desharnais;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption des procès-verbaux

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021

2021-05-131

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Gilles Fortier;

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2021

2021-05-132

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2021 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Questions du public sur l'ordre du jour

4. Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance extraordinaire du conseil du 19 avril 2021. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

5. Législation

5.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 235 N.S.

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Lawrence Hall conseiller, qu'il sera adopté, à une prochaine séance de ce conseil le projet de règlement numéro 235 N.S. qui sera présenté pour adoption. L'objet de cette politique est de modifier les règles relatives à l'achat local pour prévoir des règles visant à favoriser les biens et services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, un projet du règlement numéro 235 N.S. est déposé en conseil.

Le projet de règlement numéro 235 N.S. est déposé par le conseiller Frédéric Flibotte et des copies sont disponibles aux citoyens pour consultation.

Le projet de règlement consiste à modifier la politique de gestion contractuelle, afin de mettre en vigueur le projet de la loi 67, qui prévoit que pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, que toute municipalité, doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

6.1. Dépôt et adoption des comptes du mois d'avril 2021

2021-05-133

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'avril 2021 de la municipalité de Chesterville, totalisant un montant de 141 621,33 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'avril 2021 de la municipalité de Chesterville, totalisant 141 621,33 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. Dépôt du rapport financier du vérificateur externe pour l'année se terminant le 31 décembre 2020

2021-05-134

CONSIDÉRANT L'article 176.1 du code municipal relatif au rapport financier;

CONSIDÉRANT QUE la Firme Comptables Agrées Pellerin, Potvin, Gagnon dépose le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par le conseiller Gilles Fortier;

Il est résolu

QUE le conseil dépose et adopte le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3. Autorisation – Remboursement des frais de transport de M. Hall (Projet Croix-Rouge)

2021-05-135

CONSIDÉRANT LA réception de factures de la part de M. Lawrence Hall pour le remboursement de ses frais de transport pour la livraison des repas aux personnes ainés dans le cadre du projet la Croix-Rouge organisé par Services d'entraide des hauts reliefs;

CONSIDÉRANT QUE les factures reçues sont de 130,40 \$ pour les mois de janvier et février 2021 et de 129,60 \$ pour les mois de février, mars et avril 2021, pour un montant total de 260,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale à effectuer le remboursement au montant de 260,00 \$ à M. Hall.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Administration générale

7.1. Obtention d'une cloche de récupération de vêtements – Centre d'entraide Contact de Warwick

2021-05-136

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chesterville désire une cloche de récupération de vêtements;

CONSIDÉRANT QUE la cloche à récupération de vêtements demeure la propriété du Centre d'entraide Contact;

CONSIDÉRANT QU'advenant des bris majeurs ou répétés à l'équipement le Centre d'entraide Contact de Warwick pourrait sans préavis retirer sa cloche;

CONSIDÉRANT QUE toutes réparations ou modifications à la cloche reviennent au Centre d'entraide Contact de Warwick étant le seul propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu,

QUE la Municipalité de Chesterville demande au Centre d'entraide Contact de Warwick d'avoir une cloche de récupération de vêtements sur son territoire;

QUE la Municipalité de Chesterville s'engage à placer la cloche de récupération de vêtements à un endroit accessible pour le ramassage des items et d'aviser le Centre d'entraide Contact de son emplacement;

QUE la Municipalité de Chesterville s'engage à voir au déneigement afin de permettre le ramassage des items qui y seront placés;

QUE la Municipalité de Chesterville s'engage à aviser le Centre d'entraide Contact rapidement de tout bris ou vandalisme qui pourrait être fait à la cloche;

QUE la Municipalité de Chesterville s'engage à signaler tout déplacement de la cloche au Centre d'entraide Contact.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. Détention de biens - Véhicule

2021-05-137

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chesterville a reçu un jugement ordonnant l'expulsion de biens (véhicule) situé au 475-477, rue de l' Accueil, Chesterville;

CONSIDÉRANT QUE le bien a été déplacé sur la voie public de la Municipalité et que Remorquage Champigny a procédé au remorquage du bien;

CONSIDÉRANT QUE le bien est entreposé à la fourrière de Remorquage Champigny pour une période de 60 jours (sans frais supplémentaires) avant d'entreprendre d'autres mesures;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par le conseiller Gilles Fortier;

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale à entreprendre d'autres mesures à la suite de la période de 60 jours si le bien n'a pas été réclamé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3. Autorisation d'achat Sygem – ajout module fournisseur pour paiement par virement bancaire

2021-05-138

CONSIDÉRANT QUE pour le logiciel de comptabilité Sygem, un minimodule « Dépôt direct fournisseur » s'ajoute pour effectuer le paiement des factures fournisseur de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Infotech au coût de 650,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'ajout du mini-module « dépôt direct fournisseur » avec Infotech dans le logiciel de comptabilité Sygem au coût de 650,00 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4. Autorisation d'achat – Bacs récupérateurs d'eau de pluie

2021-05-139

CONSIDÉRANT QUE pour la période estivale, la Municipalité procède à l'arrosage des fleurs et des plants potagers;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut ajouter à sa stratégie d'économie en eau potable des bacs récupérateur d'eau de pluie à ses bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire ajouter 6 bacs récupérateurs d'eau de pluie au coût de 68,00 \$ chacun plus taxes applicables pour procéder à l'arrosage;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale pour l'achat des bacs récupérateur d'eau de pluie;

QUE la Municipalité demande à ses citoyens leur intérêt pour l'achat de bac de récupération d'eau de pluie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Autorisation – Achat d'un boîtier / emplacement pour ajouter un défibrillateur cardiaque au mur extérieur du bâtiment de BMR Groupe Vivaco

2021-05-140

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que le défibrillateur soit à la portée de tous en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE chaque minute compte lors d'un accident;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un boîtier mural à l'extérieur du bâtiment de BMR Groupe Vivaco;

CONSIDÉRANT QU'une soumission reçue de Santinel au coût de 225,00 \$ plus taxes applicables, transport et manutention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par le conseiller Lawrence Hall;

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat du boîtier mural au montant de de 225,00 \$ plus taxes applicables, transport et manutention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Autorisation – Mise en forme d'un nouveau site web de la Municipalité de Chesterville

2021-05-141

CONSIDÉRANT QUE le site web de la Municipalité est fait depuis plusieurs années et que celui-ci a besoin d'innovation ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu une correspondance de la compagnie Numérique pour une solution web conçue pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le forfait entourage est au coût de 1 500 \$/année;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Frédéric Flibotte;

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'élaboration du site web avec Numérique pour une période d'essai d'un an au coût de 1 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Politique – Civisme et de l'éthique civisme

2021-05-142

CONSIDÉRANT QUE dans un souci de politesse, de courtoisie et de respect d'autrui, la municipalité de Chesterville met en place une politique de Civisme et de l'éthique civisme afin de préciser l'importance d'avoir un milieu de travail sein et de bonnes relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Gilles Fortier;

Il est résolu

D'adopter à l'unanimité la Politique « Civisme et de l'éthique civisme ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8 Demande d'aide financière au programme Fédéral Bâtiments communautaires verts et inclusifs – pour rénovation du bâtiment situés au 535-545, rue de l'Accueil, Chesterville, sur les lots 5 144 973 et 5 144 974 appartenant à Vivaco, Groupe Coopératif

2021-05-143

CONSIDÉRANT QU'UN important programme Fédéral pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs vise à améliorer l'état et la disponibilité des bâtiments communautaires au sein des collectivités canadiennes ;

CONSIDÉRANT QUE le programme vise principalement les bâtiments communautaires accessibles au public ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme pourrait aider la municipalité à rénover les bâtiments situés au 535-545 rue de l'Accueil Chesterville ;

CONSIDÉRANT QUE la règle du cumul des subventions avec la participation provinciale pourrait atteindre 95% du montant pour la rénovation du bâtiment en centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par le conseiller Lawrence Hall;

Il est résolu

QUE la municipalité autorise la directrice générale à déposer une demande d'aide financière au programme Bâtiments communautaires verts et inclusifs pour la rénovation du bâtiment situé au 535-545 rue de l'Accueil Chesterville, sur les lots 5 144 973 et 5 144 974 appartenant à Vivaco, Groupe Coopératif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Sécurité publique

9.1. Adjudication de contrat – dépôt des soumissions pour l'appel d'offres n° 2021-04-111 (MG-20A) – Fourniture de pierre concassée - Rang Roberge

2021-05-144

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres par invitation pour obtenir des soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 26 avril 2021 à 14 h devant témoins ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 1 soumission conforme selon l'option 2 suivante qui est :

Option 1: transport inclus

Option 2: transport non-inclus

Sintra: 49 151,81 \$
Le prix inclus les taxes.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu,

QUE la municipalité de Chesterville accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sintra pour un montant de 49 151,81 \$, incluant les taxes.;

Que ces travaux sont prévus au programme d'immobilisations triennal (PTI) et que le coût des travaux sera financé à même les surplus accumulés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Autorisation – Transport de matériaux (pierre concassée) – Rang Roberge

2021-05-145

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aura besoin d'avoir un entrepreneur pour transporter la pierre concassée de Trottier Mills au rang Roberge relativement à l'appel d'offres suivant :

2021-04-111 (MG-20A) - Fourniture de pierre concassée MG-20A rang Roberge

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allé de gré à gré et a reçu 2 prix qui sont :

Entreprise M.O. (2009) inc. : 5,80 \$ / tonne métrique

Les Excavations Yvon Houle & fils inc. : 6,25 \$ / tonne métrique Le prix plus taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par le conseiller Gilles Fortier;

Il est résolu,

QUE la municipalité de Chesterville accorde le mandat à Entreprise M.O. (2009) inc. pour un transport de 5.80\$/tonne métrique et à Les Excavations Yvon Houle & fils inc. pour un montant de 6.25\$/tonne métrique plus les taxes applicables ;

QUE ces travaux sont prévus au programme d'immobilisations triennal (PTI) et que le coût des travaux sera financé à même les revenus de l'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Hygiène du milieu

11. Urbanisme

11.1 Dépôt de la liste des permis émis en avril 2021

L'inspectrice en bâtiment, Madame Amélia Lacroix, dépose la liste des permis du mois d'avril 2021, totalisant l'émission de 6 permis pour une valeur totale des travaux de 23 000 \$.

11.2 Nomination de 3 nouveaux membres sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

2021-05-146

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a envoyé une invitation à ses citoyens afin d'obtenir de nouveaux membres sur le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE 3 citoyens désirent adhérer à titre de membre sur le Comité consultatif d'urbanisme, soit M. Simon Desharnais, M. René Laroche et M. Mario Roberge;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE le conseil autorise la nomination de M. Simon Desharnais, M. René Laroche et M. Mario Roberge au comité consultatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Loisirs et culture

12.1. Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès et des autres victimes.

2021-05-147

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes

afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante poste des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE le conseil de la municipalité de Chesterville adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroitre le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Nomination représentant officiel 2021-2022 – réseau hiblio

2021-05-148

CONSIDÉRANT QUE le réseau biblio du Centre du Québec de Lanaudière et de la Mauricie nous demande de mettre à jour l'identification du coordinateur de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE Mme Kim Renaud-Vaillancourt est déjà nommée comme bibliothécaire ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par le conseiller Lawrence Hall;

Il est résolu

QUE l'identification du coordinateur de la bibliothèque soit Madame Kim Renaud-Vaillancourt.

ADOPTÉE À L'UNAMINITÉ

12.3 Reconduction de l'entente pour la saison de balle

2021-05-149

CONSIDÉRANT QU'À la suite de la pandémie, les mesures de distanciation en vigueur au Québec ne permettre pas la tenue de matchs de balle donnée pour le moment;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

DE reconduire l'entente avec les loisirs de Chesterville pour l'année 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNAMINITÉ

12.4 Proclamation municipale – Semaine de la santé mentale

2021-05-150

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE la municipalité proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNAMINITÉ

12.5 Invitation à participer à la Journée nationale du sport et de l'activité physique du 2 au 12 mai 2021

2021-05-151

CONSIDÉRANT QUE la journée nationale du sport et de l'activité physique se tient du 2 au 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT L'importance et les bienfaits du sport et de l'activité physique;

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport Centre-du-Québec propose la promotion de la JNSAP (bougeotte) qui consiste à se prendre en photo lors d'une activité au choix, les participants courent la chance de gagner un montant de 1 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par le conseiller Frédéric Flibotte;

Il est résolu

QUE la Municipalité invite ses citoyens à s'inscrire à l'activité bougeotte sur le site <u>www.jnsap.ca</u> ou à faire de l'activité physique durant la période du 2 au 12 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNAMINITÉ

12.6 Autorisation de demande d'aide financière à Loisir Sport Québec du Centre du Québec

2021-05-152

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport entre du Québec a ouvert des appels pour des projets de valorisation de la pratique régulière d'activités physiques ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes accordées peuvent aller jusqu'à 5 000\$

CONSIDÉRANT QUE la réfection du terrain de tennis et l'achat de filet pourrait faire partie de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

QUE la directrice générale soit autorisée à déposer une demande d'aide financière auprès de Loisir sport Québec du Centre du Québec avant le 20 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1	3	Va	ris
	- 1	va	

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

2021-05-153

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers, Maire

Joanne Giguère, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.